

CONDITIONS DE RÉALISATION DES TRAVAUX EN AUTO-REHABILITATION

Coût prévisionnel des travaux réalisés en auto-réhabilitation :

(coût facturé directement au ménage)

	Coût H.T.	Coût T.T.C.
Achat des matériaux et de petits matériels *		
Prestation au titre de l'accompagnement et de l'encadrement technique		
Location de matériel pour le chantier *		
Souscriptions par le propriétaire d'assurances et garanties complémentaires *		
COÛT PRÉVISIONNEL TOTAL		

* Si fournitures et services négociés par l'intermédiaire de l'opérateur d'auto-réhab. : obligatoirement préciser le coût d'achat HT par l'opérateur et coût TTC facturé au propriétaire.

Intervenants :

[indiquer entre parenthèses, après le nom, le nombre de jours d'intervention]

	Statut [salarié, service civique, bénévole...]	Rôle dans le chantier	Qualifications particulières

Assurances et garanties [préciser] :

... souscrites par l'organisme d'auto-réhabilitation :

... que le propriétaire doit souscrire en son nom propre :

Coût analytique de l'accompagnement et de l'encadrement technique des travaux réalisés en auto-réhabilitation :

	Coût complet pour l'organisme	Subventions [perçues directement par l'organisme]	Montant facturé au ménage	Subvention [perçues directement par le ménage]
Suivi du projet				
Suivi des travaux				
Suivi social [éventuel]				

PERSONNE RÉFÉRENTE AU SEIN DE L'ORGANISME D'AUTO-RÉHABILITATION

Fiche établie par [nom et prénom]

[qualité au sein de l'organisme]

[coordonnées]

à

le | | | | | | | |

Signature :

--